



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
17
Nombre de membres présents : 15
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de membres absents : 0

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 19 décembre 2019

OBJET :

DE-CCAS-19-12-1-01) AUTORISATION DU PRESIDENT D'ENGAGER,
LIQUIDER ET MANDATER

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi dix-neuf décembre à huit heures
trente,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le vendredi 13 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Présidente.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme DUPRÉ, M. BEAUFRÈRE, Mme BIAGIONI, Mme COUSTEIX, Mme De VINZELLES, Mme ETIENNE, Mme GAUVAIN, HOUDOY, Mme LE BIDEAU, Mme MARTIN, Mme MONIN, M. MOTTE, Mme PARAIRE, Mme TRUDEL.

Pouvoirs : Mme MAFFRE-BOUCLET (pouvoir à Mme DUPRÉ), Mme SOUWEINE (pouvoir à M. MOTTE).

Excusés : .

Le Conseil d'administration,

Vu l'article L.123-5 du code de l'Action sociale et des familles ;

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif du Centre communal d'action sociale pour l'exercice 2019 ;

Vu le budget supplémentaire du Centre communal d'action sociale pour l'exercice 2019 ;

Vu la décision modificative du Centre communal d'action sociale pour l'exercice 2019 ;

Considérant qu'il convient de permettre d'engager des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2020 ;

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020 du CCAS l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement suivantes

CHAPITRES	INTITULE	BUDGET 2019	CREDITS AUTORISES
Chapitre 27	Autres Immobilisations financières	34 874,51 €	8 718,63 €

Pour extrait conforme,

Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé